

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Global Funds

Le 11 octobre 2024

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (le « **Conseil** » ou les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a décidé de vous envoyer ce courrier afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet le 22 novembre 2024 (la « **Date d'effet** ») à l'exception de la modification de la devise de référence des Compartiments **ESG** Flex Choice Cautious Fund, ESG Flex Choice Moderate Fund et ESG Flex Choice Growth Fund qui prendront effet le 2 décembre 2024. Le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com).

Modifications ESG du Prospectus

Modification de la description des objectifs et de la politique d'investissement des Compartiments

À compter de la Date d'effet, la stratégie d'investissement des Compartiments ci-dessous changera pour adopter ou modifier des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») reflétant l'évolution des bonnes pratiques afin de mieux aligner les Compartiments ou d'améliorer leurs engagements ESG.

Les modifications proposées dans le présent courrier visent à mieux aligner les Compartiments sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients, l'objectif général étant de fournir une gamme innovante et complète de solutions d'investissement durable.

Veuillez vous référer à l'Annexe I de la présente lettre pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement spécifiques de chaque Compartiment.

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
Climate Action Multi-Asset Fund (qui sera renommé « Climate Transition Multi-Asset Fund »)	Les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment ont été modifiés pour : i) supprimer les contraintes du Compartiment quant à l'engagement du portefeuille en matière d'intensité carbone et le score d'intensité des émissions de carbone ;

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<ul style="list-style-type: none"> ii) changer l'indice de référence du Compartiment en passant du MSCI All Country World Index à 65 % et du Bloomberg Global Aggregate Bond Index à 35 % au MSCI All Country World All Cap Index à 65 % et au Bloomberg Global Aggregate Bond Index (couvert en EUR) à 35 % ; iii) supprimer l'engagement du Compartiment d'appliquer les BlackRock EMEA Baseline Screens par le biais de la méthodologie « Observations fondamentales » du Gestionnaire Financier par délégation ; iv) prévoir que le Compartiment appliquera un ensemble de filtres personnalisés et adaptés, conformément au cadre de transition de BlackRock et aux Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU ») afin de se concentrer sur les émetteurs qui se préparent et contribuent à la transition vers une économie à faible émission de carbone ; iv) prévoir que le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des émetteurs alignés sur la méthodologie de transition de BlackRock qui contribuent à l'avancement du thème de la transition, comme davantage détaillé à l'Annexe I ; et vi) réduire l'investissement minimum du Compartiment dans des Investissements durables de 80 % à 20 %. <p>En raison des changements apportés aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment, celui-ci sera reclassé en fonds visé à l'Article 8 du SFDR au lieu de fonds visé à l'Article 9. Les IPA applicables seront mises à disposition à compter de la Date d'effet, à l'Annexe H du prospectus et conformément aux exigences réglementaires applicables.</p>
<p>ESG Flex Choice Cautious Fund (qui sera renommé « MyMap Cautious Fund »)</p> <p>ESG Flex Choice Growth Fund (qui sera renommé « MyMap Growth Fund »)</p> <p>ESG Flex Choice Moderate Fund (qui sera renommé « MyMap Moderate Fund »)</p>	<p>Les objectifs et les politiques d'investissement des Compartiments ont été modifiés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) repositionner les Compartiments afin qu'ils offrent des solutions de portefeuille simples, à faible coût et diversifiées ; ii) modifier la devise de référence des Compartiments de l'USD à l'EUR (prenant effet à compter du 2 décembre 2024) ; iii) réduire les commissions de gestion des Compartiments de 0,84 % à 0,32 % pour les Catégories A, AI, B, C et E et de 0,40 % à 0,13 % par an pour les Catégories D, DD et I ; iv) supprimer la possibilité pour les Compartiments d'investir dans des fonds gérés activement, car cela n'est pas adapté aux nouveaux objectifs et politiques d'investissement ; v) supprimer l'engagement des Compartiments envers un minimum de 80 % de l'actif dans des organismes de placement collectif visés à l'article 8 et/ou 9 en vertu du SFDR ; vi) supprimer la contrainte des Compartiments quant à l'obtention d'un score d'intensité des émissions de carbone inférieur à celui de leur indice de référence. <p>En raison des changements apportés aux objectifs et aux politiques d'investissement des Compartiments, ces derniers seront reclassés en fonds visés à l'Article 6 du SFDR au lieu de fonds visés à l'Article 8.</p>
<p>European Focus Fund (qui sera renommé « European Equity Transition Fund »)</p>	<p>Les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment ont été modifiés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) prévoir que le Compartiment investira au moins 80 % de la totalité de son actif dans des émetteurs alignés sur la méthodologie de transition de BlackRock qui contribuent à l'avancement du thème des transitions, comme davantage détaillé à l'Annexe I, afin de proposer aux investisseurs un plus grand ensemble d'opportunités d'investissement dans la transition ; ii) supprimer l'engagement du Compartiment d'appliquer les BlackRock EMEA Baseline Screens par le biais de la méthodologie « Observations fondamentales » du Gestionnaire Financier par délégation ; iii) prévoir que le Compartiment appliquera un ensemble de filtres personnalisés et adaptés, conformément au cadre de transition de BlackRock et aux Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU ») afin de se concentrer sur les émetteurs qui se préparent et contribuent à la transition vers une économie à faible émission de carbone ; iv) prévoir que le Compartiment cherchera à investir au moins 20 % de son actif dans des Investissements durables.

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	Le Compartiment restera considéré comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les IPA actualisées applicables seront mises à disposition à compter de la Date d'effet, à l'Annexe H du prospectus et conformément aux exigences réglementaires en vigueur.
World Real Estate Securities Fund	<p>Les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment ont été modifiés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) prévoir que le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion conformément aux BlackRock EMEA Baseline Screens ; ii) prévoir que le Compartiment favorisera les efforts d'atténuation du changement climatique en cherchant à réduire l'empreinte carbone moyenne sur un an par rapport à l'empreinte carbone moyenne correspondante de trois ans auparavant ; et iii) prévoir que, compte tenu de ce qui précède, le Compartiment cherchera à maximiser le rendement total de manière cohérente avec les principes d'investissement ESG. <p>En raison des changements apportés aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment, ce dernier sera considéré comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les IPA applicables seront mises à disposition à compter de la Date d'effet, à l'Annexe H du prospectus et conformément aux exigences réglementaires en vigueur.</p>

Impact des modifications ESG sur les commissions

Aucune augmentation ne sera apportée aux commissions supportées par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires à la suite des changements proposés.

Modifications du Prospectus

Modifications apportées à la section Glossaire

La section « Glossaire » sera modifiée comme suit :

- (i) intégration d'une nouvelle définition de la Loi de 2013 à la suite de l'autorisation de la Société de Gestion d'agir en tant que GFIA ;
- (ii) modifications de la définition des « Compartiments CIBM » afin de supprimer le compartiment Systematic China Environmental Tech Fund de la liste des compartiments CIBM ; et
- (iii) modifications de la définition des « Compartiments QFI Access » afin d'intégrer le compartiment Systematic China Environmental Tech Fund à la liste des compartiments QFI Access.

Modifications apportées à la section Gestion

La section « Gestion » sera modifiée pour intégrer :

- (i) le fait que la Société de Gestion est désormais autorisée à agir en tant que Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs (« GFIA ») conformément à l'Article 5 de la Loi de 2013 ;
- (ii) la composition actuelle du conseil d'administration de la Société de Gestion.

Modifications apportées à la section Conseil d'administration

La section « Conseil d'administration » sera modifiée pour intégrer la composition actuelle du Conseil, comme suit :

- (i) la démission de M. Paul Freeman à compter du 31 mars 2024 ;
- (ii) la nomination de M. Benjamin Gregson à compter du 19 juin 2024.

Modifications apportées à la section Risques généraux

La section « Risques généraux » sera modifiée pour fournir aux investisseurs des informations plus détaillées sur les risques opérationnels, les erreurs humaines, de communication et des fournisseurs de services et les pannes système, ainsi que d'autres informations supplémentaires.

Modifications apportées à la section Risque de cybersécurité

La section « Risque de cybersécurité » sera modifiée pour sensibiliser davantage les investisseurs aux erreurs de processus, aux erreurs humaines et aux pannes technologiques qui pourraient entraîner des pertes pour les Compartiments.

Modifications apportées à la section SFDR

Les listes des Compartiments visés à l'Article 8 et à l'Article 9 seront modifiées pour y intégrer ce qui suit :

- (i) le compartiment Climate Action Multi-Asset Fund (qui sera renommé « Climate Transition Multi-Asset Fund ») sera désormais classé comme un fonds visé à l'Article 8 et non plus comme un fonds visé à l'Article 9 ;
- (ii) le compartiment ESG Flex Choice Cautious Fund (qui sera renommé « MyMap Cautious Fund »), le compartiment ESG Flex Choice Growth Fund (qui sera renommé « MyMap Growth Fund ») et le compartiment ESG Flex Choice Moderate Fund (qui sera renommé « MyMap Moderate Fund ») seront désormais classés comme des fonds visés à l'Article 6 et non plus comme des fonds visés à l'Article 8. Les Compartiments seront donc retirés de la liste; et
- (iii) le compartiment World Real Estate Securities Fund sera désormais classé comme fonds visé à l'Article 8.

Modifications apportées à la section Règles fiscales japonaises – Réglementation Nippon Individual Savings Account (NISA)

Dans le prolongement du récent ajout de la section NISA au Prospectus lors de sa dernière mise à jour, afin de clarifier les exigences spécifiques aux instruments financiers dérivés pour les Compartiments qui sont ou vont être investis par des fonds japonais éligibles à la NISA (au sens du Règlement NISA), la section NISA sera modifiée pour refléter le fait que les compartiments (i) Circular Economy Fund, (ii) World Technology Fund, (iii) World Mining Fund, (iv) World Gold Fund, (v) World Energy Fund, (vi) Sustainable Energy Fund, (vii) Nutrition Fund, (viii) Future of Transport Fund, (ix) India Fund, (x) World Healthscience Fund et (xi) World Financials Fund appliquent désormais les exigences de la NISA concernant l'utilisation des instruments dérivés.

En outre, la section NISA a été modifiée pour inviter les investisseurs à évaluer eux-mêmes si leur investissement dans les Compartiments susmentionnés serait conforme aux exigences d'éligibilité de la NISA.

Changement de nom du compartiment Climate Action Multi-Asset Fund (qui sera renommé « Climate Transition Multi-Asset Fund »)

Le nom du Compartiment « Climate Action Multi-Asset Fund » deviendra « Climate Transition Multi-Asset Fund ».

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que toutes les mentions du compartiment Climate Action Multi-Asset Fund seront modifiées dans l'ensemble du Prospectus afin de refléter le nouveau nom du Compartiment : Climate Transition Multi-Asset Fund.

Changement de nom du compartiment European Focus Fund (qui sera renommé « European Equity Transition Fund »)

Le nom du Compartiment « European Focus Fund » deviendra « European Equity Transition Fund ».

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que toutes les mentions du compartiment European Focus Fund seront modifiées dans l'ensemble du Prospectus afin de refléter le nouveau nom du Compartiment : European Equity Transition Fund.

Changement de nom des compartiments (i) ESG Flex Choice Cautious Fund (qui sera renommé « MyMap Cautious Fund »), (ii) ESG Flex Choice Growth Fund (qui sera renommé « MyMap Growth Fund ») et (iii) ESG Flex Choice Moderate Fund (qui sera renommé « MyMap Moderate Fund »)

Les noms des Compartiments seront mis à jour comme suit :

- (i) le « ESG Flex Choice Cautious Fund » deviendra « MyMap Cautious Fund » ;

(ii) le « ESG Flex Choice Growth Fund » deviendra le « MyMap Growth Fund » ; et

(iii) le « ESG Flex Choice Moderate Fund » deviendra le « MyMap Moderate Fund ».

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que toutes les mentions des Compartiments ESG Flex Choice Cautious Fund, ESG Flex Choice Growth Fund et ESG Flex Choice Moderate Fund seront modifiées dans l'ensemble du Prospectus afin de refléter les nouveaux noms des Compartiments, c'est-à-dire MyMap Cautious Fund, MyMap Growth Fund et MyMap Moderate Fund.

Modifications des objectifs et des politiques d'investissement des Compartiments

Modifications apportées aux Compartiments (i) Sustainable Emerging Markets Bond Fund, (ii) Emerging Markets Bond Fund et (iii) Sustainable Emerging Markets Blended Bond Fund

Le Gestionnaire financier par délégation a décidé d'augmenter de 10 à 15 % la limite maximale d'investissement dans des titres en difficulté en raison des changements structurels du paysage des catégories d'actifs. Ce changement permettra au Gestionnaire Financier par délégation d'assurer la flexibilité de la gestion active des Compartiments.

La sous-section « Investissement dans des obligations d'État non-investment grade » a été mise à jour pour tenir compte du fait que les Compartiments peuvent investir dans des titres de créance émis par des gouvernements et des autorités publiques ou locales du Ghana, du Liban, du Sri Lanka et de la Zambie, en plus des autres pays déjà répertoriés.

Modifications apportées au Compartiment ESG Multi-Asset Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de modifier la répartition des composantes de l'Indice utilisées pour mesurer le risque du Compartiment,

- (i) en passant d'une pondération de 50 % de MSCI World Index et 50 % de Bloomberg Global Aggregate Bond Index hedged to EUR comme indice de référence en matière de risque,
- (ii) à 25% de MSCI World Index, 25% de MSCI World Index hedged to EUR et 50% de Bloomberg Global Aggregate Bond Index hedged to EUR.

Modification apportée au Compartiment Sustainable Emerging Markets Blended Bond Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de passer de la VaR Absolue à la VaR Relative, en utilisant le **J.P. Morgan ESG Blended Emerging Market Bond Index (Sovereign)** pour mesurer le risque du Compartiment.

Ce changement n'aura aucun impact sur la manière dont le Compartiment est effectivement géré et vise uniquement à assurer la cohérence entre la performance et la mesure du risque par le biais du suivi et de la mesure du risque sur une base relative.

Modification apportée au Compartiment Sustainable World Bond Fund

Le niveau d'effet de levier attendu du Compartiment passera de 250 % à 350 % de la Valeur liquidative du Compartiment.

Modifications apportées aux Compartiments (i) Global Multi-Asset Income Fund, (ii) Asian Multi-Asset Fund et (iii) Dynamic High Income Fund

La section « Utilisation d'un Indice de référence » relative aux Compartiments a été mise à jour pour incorporer le fait que la Société peut citer séparément chaque composante de leur indice de référence respectif (comme détaillé dans le Prospectus) dans les documents marketing pertinents.

Modifications apportées à la section Honoraires, commissions et frais

La section « Honoraires, commissions et frais » a été mise à jour pour intégrer la diminution des fourchettes de frais suivantes :

- (i) les frais de garde annuels initialement de 0,0024 % à 0,45 % passent à une fourchette allant de 0,001 % à 0,45 % ;
- (ii) les frais de transaction initialement de 5,5 USD à 124 USD par transaction passent à une fourchette allant de 3 USD à 108 USD par transaction

Autres modifications apportées au Prospectus

D'autres modifications mineures ont été apportées au Prospectus :

- Mise à jour des sections liées au prêt de titres, à savoir « Prêt de titres », « Commissions de prêts de titres », « Gestion efficace du portefeuille – Autres techniques et instruments », « Conflits d'intérêts », ainsi que de l'Annexe G « Informations relatives aux opérations de financement sur titres », afin d'assurer la cohérence avec les pratiques actuelles et de sensibiliser les investisseurs aux processus de prêt de titres, à la structure des commissions et à la gestion des conflits d'intérêts ;
- Retrait d'ICCREA Banca S.p.A en tant qu'agent payeur de la Société en Italie ;
- Clarification dans l'ensemble du Prospectus, en particulier dans la section « Utilisation d'un Indice de référence » de la section Objectifs et politiques d'investissement des Compartiments, invitant les investisseurs à consulter le(s) site(s) web de chaque fournisseur d'indices pertinent pour plus de détails sur la composition de chaque indice ;
- Augmentation de la souscription minimale pour les investissements en Actions SR qui passe de 50 millions USD à 250 millions USD ;
- Consolidation de l'addendum avec visa de mars 2024 concernant le repositionnement du Compartiment Emerging Europe II Fund en tant que Compartiment Emerging Markets Ex-China Fund dans l'ensemble du Prospectus.

Coûts

Les modifications décrites dans le présent courrier n'entraîneront aucune hausse des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments.

Mesures requises de votre part

Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent courrier. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos Actions sans frais de rachat pendant une durée de six (6) semaines suivant la date du présent courrier et à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'Équipe de services aux investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous). Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujéti à l'impôt.

Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.

Informations générales

Les versions mises à jour du Prospectus peuvent être téléchargées gratuitement sur notre site web (<https://www.blackrock.com/>) à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et semestriels sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local ou de l'Équipe de services aux investisseurs à l'adresse : Investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente

Compartiment	ISIN	
Climate Action Multi-Asset Fund (qui sera renommé « Climate Transition Multi-Asset Fund »)	LU2377032862	<p>Le Compartiment <i>Climate Action-Transition Multi-Asset Fund</i> vise à maximiser le rendement total en investissant dans des émetteurs du monde entier qui devraient permettre et/ou bénéficier de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et zéro émission nette de carbone. Le Compartiment investit dans toute la gamme d'investissements autorisés, y compris, sans s'y limiter, les actions, les titres liés à des actions, les titres négociables à revenu fixe (lesquels peuvent comprendre certains titres négociables à revenu fixe à haut rendement), les parts d'OPC, les liquidités, les dépôts et les instruments du marché monétaire. Le risque de change et l'allocation d'actifs sont gérés de manière flexible. Le Compartiment peut investir sans limite dans des titres libellés dans des devises autres que la devise de référence (euro).</p>
	LU2377032946	
	LU2377033084	
	LU2377033167	
	LU2377033241	
	LU2377033670	
	LU2377033324	
	LU2377033597	
		<p>Le Fonds se concentrera sur les émetteurs qui favorisent la réduction des gaz à effet de serre dans tous les segments du marché et qui fournissent des solutions pour l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique, au risque de changement ou qui œuvrent à rendre leurs modèles commerciaux plus résistants aux risques à long terme posés par le changement climatique et l'épuisement des ressources sur plusieurs sous-thèmes axés sur le thème du changement climatique, y compris (sans s'y limiter) les éléments suivants: énergie propre, efficacité des ressources, nutrition durable, biodiversité et transport propre. Les émetteurs sont évalués par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés au thème de l'avenir du climat et de leurs facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considéré comme essentiel pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme, l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société et leur alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD des Nations unies »). Les ODD des Nations unies sont une série d'objectifs publiés par les Nations unies qui reconnaissent que la fin de la pauvreté et des autres privations n'ira de pair qu'avec des améliorations sanitaires, éducatives, de la croissance économique, et une réduction des inégalités, tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant pour préserver les océans et les forêts de la planète. Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'ONU : https://sdgs.un.org/goals. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur à son Indice de référence et souhaite également que le Compartiment intègre un taux de décarbonisation par rapport à l'année précédente.</p> <p>La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'Indice. La note ESG Moyenne pondérée exclut certaines catégories d'actifs, telles que les compartiments, qui ne sont pas prises en charge par les fournisseurs de notes ESG. Dans de tels cas, le Gestionnaire Financier par délégation évaluera ces participations pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif environnemental du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens).</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</p> <p>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus.</p> <p>Le score ESG du Compartiment sera calculé comme le total du score ESG MSCI de chaque émetteur (le cas échéant) pondéré par sa valeur de marché. Le score ESG de l'Indice de référence pertinent sera calculé à l'aide des scores ESG des indices des classes d'actifs pertinents pondérés pour refléter les répartitions de l'Indice de référence. Ces scores de classes d'actifs individuelles et de répartition pondérée peuvent être repris dans les documents marketing.</p> <p>Bien que les émetteurs situés dans les marchés développés du monde entier seront privilégiés, le Compartiment pourra également investir dans les marchés émergents.</p>

Compartiment	ISIN	
		<p><u>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</u></p> <p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient de qualité « investment grade » ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques.</p> <p>Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un CDS ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % du total de l'actif. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif.</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect qui peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC via les programmes Stock Connects.</p> <p>Le Compartiment peut recourir des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><u>Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous aux niveaux établis dans ses Informations précontractuelles du SFDR de l'Annexe H.</u></p> <p><u>Politique ESG</u></p> <p><u>Le Compartiment investira conformément aux principes du thème de la transition, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans une conjoncture de marché normale, le Compartiment investira au moins 80 % de la totalité de son actif dans des émetteurs qui aident à faire progresser le thème de la transition dans l'une de ces trois catégories.</u></p> <p><u>Améliorateurs : entreprises qui progressent ou qui s'engagent à réduire l'intensité des émissions de carbone de leurs activités (par ex. si une société utilise un objectif basé sur la science).</u></p> <p><u>Facilitateurs : entreprises qui permettent et facilitent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ces entreprises peuvent être évaluées sur la façon dont elles facilitent la réduction des émissions de carbone (ex : des entreprises fournissant des réseaux électriques qui assurent le transport et la distribution d'énergies renouvelables) ou permettent la transition vers la neutralité carbone. L'évaluation peut se faire au niveau d'une entreprise individuelle si cette donnée est disponible ou au niveau sectoriel général pour déterminer si le secteur permet à certaines sociétés d'effectuer leur transition (par ex. le secteur du cuivre).</u></p> <p><u>Leaders : entreprises déjà considérées comme des leaders de la réduction carbone dans leurs secteurs respectifs (par ex. en sidérurgie).</u></p> <p><u>Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation : ont une exposition ou des liens avec les armes controversées, la distribution, les licences, la vente au détail ou la fourniture de produits du tabac ou liés au tabac, la production d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'Indice. La note ESG moyenne pondérée exclut</u></p>

Compartiment	ISIN	
		<p>certaines catégories d'actifs, telles que les compartiments, qui ne sont pas prises en charge par les fournisseurs de notes ESG. Dans de tels cas, le Gestionnaire Financier par délégation évaluera ces participations pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif environnemental du Compartiment.</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</p> <p>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus.</p> <p>Le score ESG du Compartiment sera calculé comme le total du score ESG de chaque émetteur (le cas échéant) pondéré par sa valeur de marché. Le score ESG de l'Indice de référence pertinent sera calculé à l'aide des scores ESG des indices des classes d'actifs pertinents pondérés pour refléter les répartitions de l'Indice de référence. Ces scores de classes d'actifs individuelles et de répartition pondérée peuvent être repris dans les documents marketing.</p> <p>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant le MSCI All Country World All Cap Index (Hedged to EUR) à 65 % et le Bloomberg Global Aggregate Bond Index (Hedged to EUR) à 35 % comme indice de référence approprié.</p> <p>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 300 % de la Valeur Liquidative.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Le Gestionnaire Financier par délégation peut se référer à un indice de référence composite (qu'il juge être une représentation juste de l'univers investissable potentiel du Compartiment) comprenant à 65 % l'indice MSCI All Country World All Cap Index et à 35 % l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index (hedged to EUR) (l'« Indice ») à des fins de gestion des risques afin d'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet des fournisseurs d'indices à l'adresse www.msci.com et sur www.bloomberg.com/professional/product/indices. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des catégories d'actifs ou des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Il est prévu que les avoirs du portefeuille du Compartiment s'écartent considérablement de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est-à-dire le MSCI All Country World All Cap Index à 65 % et le Bloomberg Global Aggregate Bond Index (hedged to EUR) à 35 %) peuvent être reprises séparément dans les documents de marketing relatifs au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site web des fournisseurs d'indices à l'adresse www.bloomberg.com/professional/product/indices et sur www.msci.com.</p>
<p>European Focus Fund (qui sera renommé « European Equity Transition Fund »)</p>	<p>LU0229084990 LU0252970834 LU1960221635 LU0331283639 LU0331283712 LU0368266812 LU0827878959 LU0252967707 LU1270847426 LU0969580306</p>	<p>Le Compartiment European Focus Equity Transition Fund vise une valorisation optimale du rendement global à long terme et cherche à investir conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe. Le Gestionnaire Financier par délégation sélectionnera ces sociétés en se basant sur leurs mérites fondamentaux et leur capacité à agir en tant que facilitateurs, améliorateurs ou leaders de la transition vers une économie à faibles émissions carbone.</p> <p>Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous aux niveaux établis dans ses Informations précontractuelles du SFDR de l'Annexe H.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif.</p>

Compartiment	ISIN	
	LU0603021113	<p>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous aux niveaux établis dans ses Informations précontractuelles du SFDR de l'Annexe H</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Politique ESG Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés aux facteurs ESG et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les performances financières d'une société.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés qu'il considère comme présentant des risques ESG accrus, des émissions de carbone supérieures et des activités commerciales controversées. Dans ces circonstances, le Gestionnaire Financier par délégation peut déterminer un programme d'engagement à discuter avec ces sociétés afin d'améliorer leurs références ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation se sert de ses informations fondamentales et peut utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et des modèles propriétaires.</p> <p>Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens, aux sociétés de l'univers investissable. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails à l'adresse https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baselinescreens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf) pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion, mais qu'il considère aptes à l'investissement en raison de leur « transition » en cours et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou répondant à d'autres critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</p> <p>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</p> <p>Politique ESG Le Compartiment investira conformément aux principes du thème de la transition, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans des conditions normales de marché, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation. Le Compartiment investira au moins 80 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actions de sociétés qui contribuent à faire progresser le thème de la transition dans l'une de ces trois catégories :</p> <p><u>Améliorateurs : entreprises qui progressent significativement ou qui s'engagent à réduire l'intensité des émissions de carbone de leurs activités ;</u></p> <p><u>Faciliteurs : entreprises qui permettent et facilitent la transition vers une économie à faible émission de carbone (par ex. lithium). Ces entreprises peuvent être évaluées sur la façon dont elles facilitent la réduction des émissions de carbone (ex : des entreprises fournissant des réseaux électriques qui assurent le transport et la distribution d'énergies renouvelables) ou permettent la transition vers la neutralité carbone. L'évaluation peut se faire au niveau d'une entreprise individuelle si ces données sont disponibles ou au niveau sectoriel général pour déterminer si le secteur permet à certaines sociétés d'effectuer leur transition (par ex. le pourcentage de la fourniture totale en lithium utilisé pour construire des technologies à faible émission carbone);</u></p> <p><u>Leaders : entreprises déjà considérées comme des leaders de la réduction carbone dans leurs secteurs respectifs.</u></p>

Compartiment	ISIN	
		<p>Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation : ont une exposition ou des liens avec les armes controversées, la production, la distribution, les licences, la vente au détail ou la fourniture de produits du tabac ou liés au tabac, la production ou la distribution d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI Europe Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web du fournisseur d'indice sur la page www.msci.com.</p>
<p>ESG Flex Choice Cautious Fund (qui sera renommé « MyMap Cautious Fund »)</p>	<p>LU2368537135 LU2368536913 LU2368537051 LU2368538372 LU2368538299 LU2501014901 LU2368537721 LU2501013333 LU2368537481 LU2368537994 LU2501013929 LU2368537564 LU2885245139 LU2501015205 LU2368537218 LU2368538026 LU2501013689 LU2368537648 LU2501014067 LU2368537309</p>	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice MyMap Cautious Fund vise à maximiser fournir aux investisseurs un le rendement total en fonction d'un niveau de risque prudent et d'une manière cohérente avec les principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG », en tenant compte à la fois des rendements du capital et des revenus, par le biais d'un portefeuille multi-actifs géré activement, tout en ciblant un profil de risque prudent.</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements en investissant dans des actions ou des parts d'un portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans un portefeuille diversifié d'actifs), y compris mais de façon non limitative des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciels gérés par une société affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC classés article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas les filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers). Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 20 % inférieur et un score ESG moyen pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (20 %) et le Bloomberg US Universal Index (80 %) (l'« Indice »).</p> <p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 20 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 80 % de la Valeur liquidative. Le risque de change du Compartiment est géré de façon flexible.</p>

Compartiment	ISIN	
	LU2885245212 LU2368538539 LU2368541244	<p>Le Compartiment cherchera à maintenir un profil de risque prudent pour son portefeuille. Le Compartiment fera varier son exposition aux actifs sous-jacents selon les différentes conditions de marché. Compte tenu du profil de risque prudent du Compartiment, dans des conditions de marché normales, le Compartiment cherchera à obtenir une exposition inférieure aux titres de participation par rapport à un fonds présentant un profil de risque plus élevé qui chercherait normalement à obtenir une exposition inférieure aux titres à revenu fixe. L'exposition du Compartiment aux titres à revenu fixe comprendra principalement des titres/obligations d'État mondiaux à taux fixe et variable et des titres à revenu fixe d'entreprises de qualité « investment grade » (mais qui peuvent également être non-investment grade ou non notés). L'exposition aux actions comprendra principalement des sociétés de grande et moyenne capitalisation du monde entier. L'exposition du Compartiment aux marchés émergents ne devrait pas dépasser 25 % de ses actifs.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque prudent, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe.</p> <p>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est à dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.msci.com/acwi.</p>
ESG Flex Choice Growth Fund (qui sera renommé « MyMap Growth Fund »)	LU2368538968 LU2368536160 LU2368538885 LU2368540196 LU2368539933 LU2501014737 LU2368539693 LU2501015031 LU2368539263 LU2368539776 LU2501013762 LU2368539347 LU2885244751 LU2501014141 LU2368539008 LU2368539859 LU2501014224 LU2368539420 LU2501014570	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice MyMap Growth Fund vise à maximiser fournir aux investisseurs un le rendement total, en tenant compte à la fois des rendements du capital et des in-revenus, par le biais d'un portefeuille multi-actifs géré activement, tout en ciblant un profil de risque de croissance en fonction d'un niveau de risque relativement élevé et conformément aux principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des actions ou des parts de portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans des portefeuilles diversifié d'actifs), y compris mais de façon non limitative des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciels gérés par une société affiliée au BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC classés Article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas les filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers). Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 20 % inférieur et un score ESG moyen pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (20 %) et le Bloomberg US Universal Index (80 %) (l'« Indice »).</p>

Compartiment	ISIN	
	LU2368539180 LU2885244835 LU2368540279 LU2368540352	<p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 80 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 20 % de la Valeur liquidative. Le risque de change du Compartiment est géré de façon flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque relativement élevé, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe.</p> <p>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.</p> <p>Le Compartiment cherchera à maintenir un profil de risque de croissance pour son portefeuille. Le Compartiment fera varier son exposition aux actifs sous-jacents selon les différentes conditions de marché. Compte tenu du profil de risque de croissance du Compartiment, dans des conditions de marché normales, le Compartiment cherchera à obtenir une exposition supérieure aux titres de participation par rapport à un fonds présentant un profil de risque plus faible qui chercherait normalement à obtenir une exposition supérieure aux titres à revenu fixe. L'exposition du Compartiment aux titres à revenu fixe comprendra principalement des titres/obligations d'État mondiaux à taux fixe et variable et des titres à revenu fixe d'entreprises de qualité « investment grade » (mais qui peuvent également être non-investment grade ou non notés). L'exposition aux actions comprendra principalement des sociétés de grande et moyenne capitalisation du monde entier. L'exposition du Compartiment aux marchés émergents ne devrait pas dépasser 25 % de ses actifs.</p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est à dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.msci.com.</p>
ESG Flex Choice Moderate Fund (qui sera renommé « MyMap Moderate Fund »)	LU2368540600 LU2368540436 LU2368540519 LU2368536673 LU2368536590 LU2501014810 LU2368538455 LU2501015114 LU2368538703 LU2368536244 LU2501013846 LU2368541160 LU2885244918 LU2501014497 LU2368540865 LU2368536327	<p>Le Compartiment ESG Flex Choice MyMap Moderate Fund vise à maximiser fournir aux investisseurs un le rendement total, en tenant compte à la fois des rendements du capital et des revenus, par le biais d'un portefeuille multi-actifs géré activement, tout en ciblant un profil de risque modéré en fonction d'un niveau de risque modéré et d'une manière cohérente avec les principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».</p> <p>Le Compartiment poursuivra son objectif d'investissement en cherchant à obtenir une exposition indirecte à une vaste gamme de catégories d'actifs pouvant comprendre des actions et des titres liés à des actions, des titres à revenus fixes et des actifs liés à des titres à revenu fixe, d'autres actifs, ainsi que des liquidités et des quasi-liquidités. L'exposition à ces catégories d'actifs se fera par le biais d'investissements dans des actions ou des parts de portefeuille concentré d'OPC (qui investissent eux-mêmes dans des portefeuilles d'actifs diversifiés), y compris mais de façon non limitative des fonds activement gérés, des exchange traded funds et des fonds indiciels gérés par une société affiliée du BlackRock Group et, de temps à autre, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des OPC classés Article 8 ou 9 du Règlement SFDR qui poursuivent un objectif ou un résultat ESG positif et n'adoptent pas les filtres d'exclusion ESG uniquement dans le cadre de leur politique ESG ou, dans le cas d'expositions à des obligations d'État, suivent des indices de référence intégrant des exigences ESG ou composés d'obligations émises par des gouvernements qui ont une notation souveraine ESG d'au moins BB (tel que défini par des fournisseurs de données ESG tiers). Le cas échéant, le Compartiment peut investir directement dans des instruments dérivés, des liquidités et des quasi-liquidités.</p>

Compartiment	ISIN	
	LU2501013416 LU2368538612 LU2501014653 LU2368540949 LU2885245055 LU2368536756 LU2368536830	<p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone 20 % inférieur et un score ESG pondéré supérieur à celui d'un Indice de référence composite comprenant le MSCI All Country World Index (60 %) et le Bloomberg US Universal Index (40 %) (l'« Indice »).</p> <p>Le Compartiment n'est soumis à aucune restriction géographique. Bien que l'exposition du Compartiment puisse varier dans le temps, il est prévu que son exposition directe et indirecte aux actions soit ciblée à 60 % de la Valeur liquidative et son exposition directe et indirecte aux titres à revenu fixe à 40 % de la Valeur liquidative. Le risque de change du Compartiment est géré de façon flexible.</p> <p>Rien ne peut garantir que le Compartiment conservera un niveau de risque modéré, notamment durant les périodes de volatilité inhabituellement forte ou faible sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.</p> <p><u>Le Compartiment cherchera à maintenir un profil de risque modéré pour son portefeuille. Le Compartiment fera varier son exposition aux actifs sous-jacents selon les différentes conditions de marché. Compte tenu du profil de risque de modéré du Compartiment, dans des conditions de marché normales, le Compartiment cherchera à obtenir une exposition supérieure aux titres de participation par rapport à un fonds présentant un profil de risque plus faible qui chercherait normalement à obtenir une exposition supérieure aux titres à revenu fixe. L'exposition du Compartiment aux titres à revenu fixe comprendra principalement des titres/obligations d'État mondiaux à taux fixe et variable et des titres à revenu fixe d'entreprises de qualité « investment grade » (mais qui peuvent également être non-investment grade ou non notés). L'exposition aux actions comprendra principalement des sociétés de grande et moyenne capitalisation du monde entier. L'exposition du Compartiment aux marchés émergents ne devrait pas dépasser 25 % de ses actifs.</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance ESG du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ni par la pondération de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est à dire MSCI All Country World Index et Bloomberg US Universal Index) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.msci.com/acwi.</p>
World Real Estate Securities Fund	LU2533724196 LU0842063009 LU1499592464 LU0842063264 LU2521848999 LU1219733679 LU2190626999 LU2190626643 LU1499592621 LU1791183350 LU1336573396 LU2471419015 LU2379649002 LU2552632692	<p>Le Compartiment World Real Estate Securities Fund vise une valorisation optimale du rendement total et cherche à investir conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des titres de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans le secteur immobilier. Ceci peut comprendre aussi bien des sociétés spécialisées dans l'immobilier résidentiel et/ou commercial que des sociétés d'exploitation immobilière et des sociétés de portefeuille immobilier (par exemples des fonds de placement immobilier (real estate investment trusts)).</p> <p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u></p> <p>Politique ESG</p> <p><u>Le Compartiment appliquera les BlackRock EMEA Baseline Screens pour la région EMEA.</u></p>

Compartiment	ISIN	
	LU2781074187 LU2872721118 LU1271663749 LU2609979559	<p>Le Compartiment favorise les efforts d'atténuation du changement climatique en <u>cherchant à réduire l'empreinte carbone moyenne sur un an par rapport à l'empreinte carbone moyenne correspondante de trois ans auparavant (par ex. l'empreinte carbone moyenne de 2024 sera comparée à celle de 2021). L'empreinte carbone est définie comme les émissions carbone totales (scope 1 et 2) d'un portefeuille normalisé par sa valeur de marché, représentées en tonnes de CO₂ par million de dollars investis.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés) à des émetteurs qui ne respectent pas les critères ESG indiqués ci-dessus.</u></p> <p><u>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 57 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par Compartiment.</u></p> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.</p> <p>Utilisation d'un Indice de référence</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice FTSE EPRA/Nareit Developed Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, les exigences de secteur industriel dans l'objectif et la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. <u>Vous trouverez de plus amples informations sur le site web du fournisseur d'indice sur la page www.ftserussell.com/products/indices/russell-us.</u></p>